Image not found or type unknown

Donation partage - Rachat des parts

Par **Bilou974**, le **08/07/2016** à **11:45**

Bonjour,
Mes parents ont récemment fait une donation partage avec usufruit sur la maison familiale en faveur de leurs 3 enfants (mon frère, ma soeur et moi-même).
Le notaire nous a fait savoir que l'un des enfants avait la possibilité de racheter les parts de nu-propriété des 2 autres, ce que j'envisage de faire (avec leur accord ainsi que celui des parents).
Avant cela, (et afin de ne pas me retrouver à la rue!) j'aimerai savoir si j'ai, légalement, la possibilité de faire construire sur le même terrain(à mes frais et toujours avec l'accord de toutes les parties), un autre logement sans que cela change les termes du contrat de donation ou la valeur des parts à racheter.
Vous remerciant par avance pour votre réponse,
Cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés